

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 10

Artikel: Les bois coloniaux français vendus en Suisse
Autor: Charles, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888166>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les bois coloniaux français vendus en Suisse

PAR A. CHARLES,

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES IMPORTATEURS, EXPORTATEURS, NÉGOCIANTS, INDUSTRIELS ET COMMISSIONNAIRES EN BOIS EXOTIQUES, COLONIAUX ET AMÉRICAINS

Le Marché des bois exotiques et coloniaux a repris maintenant la situation prépondérante qu'il occupait en Europe en 1939. Tous les éléments qui avaient contribué à son activité y sont à nouveau réunis, tant au point de vue de la variété et de l'importance des stocks que de l'équipement du port pour les différentes opérations de réception des bois.

La diversité des essences, la régularité des importations ont toujours été un attrait pour les acheteurs qui, à toute époque, étaient toujours certains de trouver en quantité et en qualité les matières nécessaires à leurs besoins; les facilités qui étaient ainsi offertes contribuèrent grandement à la réputation de notre Marché.

Si la clientèle française et étrangère a repris ses anciennes relations avec notre Place, c'est que les contacts perdus pendant quelques années ont été rétablis avec tous les pays producteurs dispersés dans tous les Continents. C'est aussi vrai pour les bois de fantaisie, d'origines si diverses, que pour les bois coloniaux proprement dits, sauf pour une essence dont l'importation est sous le contrôle d'un Office et échappe de ce fait à l'initiative privée.

Les tonnages les plus importants sont toujours en provenance d'Afrique, et plus spécialement du Gabon, du Cameroun et surtout de la Côte-d'Ivoire. Ces pays se sont adaptés bien entendu aux tendances actuelles et aux besoins modernes, et c'est ainsi que la moitié de la production de la Côte-d'Ivoire est constituée par le Niangon, le Cipo, l'Iroko, dont les qualités maintenant bien connues et appréciées ont stimulé particulièrement la demande des utilisateurs.

Nous ne nous étendrons pas particulièrement sur les bois de placage, dont Le Havre a été, de tout temps, et est redevenu le marché spécialisé. Sa renommée est si reconnue que tous les bois propres à cette magnifique industrie sont toujours acheminés vers notre port, où ils sont particulièrement traités et sélectionnés par un personnel qualifié et compétent, pour être mis à la disposition des spécialistes de cette fabrication qui exige des bois d'une qualité particulièrement choisie.

La Direction du Port Autonome a toujours compris que l'importance de notre Commerce exigeait des installations

portuaires appropriées; aussi, son premier souci, dans la reconstruction du Port, a été la remise en état du terre-plein réservé spécialement aux bois coloniaux, au Quai de Gironde; ce vaste terre-plein, qui était déjà avant la guerre parfaitement équipé, a été encore agrandi et doté des moyens de débarquement et de manutention les plus modernes. Les bois, aussitôt mis à terre, sont allotis, classés, réceptionnés, et peuvent, à moindres frais, être réexpédiés par tous les moyens de transport terrestre, wagons ou camions, ou bien encore par voie fluviale.

Ces divers moyens d'évacuation sont conditionnés par le prix du transport appliqué pour chaque catégorie de marchandises, et un effort particulier a été accompli pour la réduction de ces frais à la charge de la marchandise.

Pour l'exportation, la S. N. C. F. consent des prix fermes au départ du Havre pour l'acheminement des bois exotiques à la frontière suisse. Il en résulte que les frais de transport, au départ du Havre, sont moins élevés que ceux des ports du Nord et très peu supérieurs aux mêmes frais pour la marchandise en provenance de Gênes, cependant plus proche.

Pour ces différentes raisons la Suisse a toujours figuré parmi les meilleurs clients du Marché havrais des Bois exotiques. Depuis la guerre, la clientèle suisse, comprenant parfaitement son intérêt, a repris fidèlement le chemin de notre Port où elle s'alimente régulièrement, tant pour les bois d'ébénisterie que pour les bois de fantaisie.

Tout a toujours été mis en œuvre pour satisfaire ses besoins, et nous pouvons assurer nos amis suisses, avec lesquels nous entretenons des rapports si étroits et si confiants, que nous nous efforcerons toujours de maintenir et de développer ces relations par la qualité des livraisons, ainsi que par la régularité et la rapidité des expéditions.

Nous avons souligné dans cet article l'importance du Marché havrais des Bois exotiques, sa parfaite organisation, la régularité de ses opérations, toutes les possibilités qu'il offrait au point de vue des opérations de manutention et de transport. Il semble que ces différents éléments soient extrêmement favorables pour que la coopération franco-suisse s'exerce d'une façon toujours aussi active et fructueuse que par le passé.



Forêt de la Côte-d'Ivoire